



PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Signes et abréviations

CAR	Conférence administrative régionale
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire au Québec
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
LAOVT	Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
M/O	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
OVT	Occupation et vitalité des territoires
Plan d'action OVT 2018-2020	Plan d'action à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
Stratégie 2011-2016	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
Stratégie 2018-2022	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

Table des matières

Introduction.....	4
Contribution du secteur bioalimentaire à l'occupation et à la vitalité des territoires.....	4
Occupation et vitalité des territoires dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde	5
Décentralisation	6
Délégation	7
Régionalisation	7
Priorités régionales.....	8
Abitibi-Témiscamingue.....	10
Bas-Saint-Laurent	12
Capitale-Nationale.....	14
Centre-du-Québec.....	15
Chaudière-Appalaches.....	17
Côte-Nord	18
Estrie	20
Gaspésie	21
Îles-de-la-Madeleine.....	24
Lanaudière	26
Laurentides.....	28
Laval.....	29
Mauricie.....	30
Montréal.....	33
Montréal.....	36
Nord-du-Québec.....	38
Saguenay-Lac-Saint-Jean	42
Conclusion	43

Introduction

En 2012, l'Assemblée nationale adoptait la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT), qui a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires en adaptant le cadre de gestion des ministères et organismes (M/O) en cause et en conviant les élus municipaux à agir dans cette perspective. Cette loi s'appuie sur la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Pour ce faire, la LAOVT prévoit que chaque M/O doit présenter et rendre publique sa contribution relativement à l'atteinte des objectifs de ladite stratégie, dans le domaine de ses compétences et à l'intérieur d'une planification pluriannuelle.

En décembre dernier, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, déposait à l'Assemblée nationale la nouvelle Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Cette stratégie a été menée à bien dans le contexte de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional. Dans ce contexte, l'approche retenue consiste à ce que les décisions de développement des territoires au niveau régional s'appuient sur les priorités régionales de développement établies par les intervenants de chaque région.

La Stratégie 2018-2022 prévoit que les M/O agiront davantage en partenariat avec les intervenants régionaux dans le but de soutenir les ambitions de développement pour leur territoire. En effet, elle reconnaît que ce sont eux les mieux placés pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. En conséquence, cette stratégie présente quatre objectifs, le principal étant que les M/O répondent aux priorités des régions qui concernent leur secteur et qu'ils travaillent à faire avancer les dossiers prioritaires de chacune d'entre elles. Les autres objectifs attendus visent l'amélioration des interventions des M/O en ce qui concerne la décentralisation, la délégation et la régionalisation. Par conséquent, le présent Plan d'action à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 fait état de la contribution du Ministère à ces objectifs.

Contribution du secteur bioalimentaire à l'occupation et à la vitalité des territoires

Le secteur bioalimentaire est présent sur l'ensemble du territoire québécois et, pour plusieurs communautés, il constitue l'assise de son développement économique (création d'emplois, rétention de la population, de commerces et de services, etc.). Sa contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires s'appuie également, sur les fonctions sociales, culturelles et environnementales qu'il assume en participant, notamment, à la préservation des paysages et du patrimoine agricole, à la création d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'à l'animation et à la qualité de vie des communautés. Les bénéfices ainsi engendrés dépendent du dynamisme des entreprises de l'ensemble de la filière bioalimentaire, des acteurs du milieu qui participent au développement du secteur, ainsi que de leur capacité à innover, à préserver et à valoriser les différentes ressources du territoire. Par conséquent, le développement des activités du secteur bioalimentaire est un actif indissociable de l'occupation et de la vitalité des territoires.

Dans le but d'assurer la prospérité du secteur bioalimentaire, les interventions du Ministère se déploient principalement au moyen de services d'accompagnement, par de la diffusion de connaissances et d'expertise et par des aides financières.

Le Ministère a donc établi, au fil du temps, un maillage avec un nombre important de partenaires (ex. : centres de recherche, établissements d'enseignement, institutions financières, réseaux Agriconseils, milieux municipaux, organismes de concertation, associations de producteurs). Ces collaborations permettent d'assurer une offre de services complémentaire et riche, ancrée dans l'ensemble du territoire québécois et répondant aux besoins du secteur qui sont toujours en évolution.

Par ailleurs, le Ministère offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

De plus, en raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le Ministère s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser. En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Ainsi, par le Plan d'action OVT, le Ministère souhaite répondre aux objectifs de la Stratégie 2018-2022 en s'engageant, par différentes actions, à appuyer l'essor du secteur bioalimentaire dans chacune des régions du Québec de manière à contribuer à la mise en valeur du potentiel de chaque territoire et, par le fait même, à son occupation et à sa vitalité.

Occupation et vitalité des territoires dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde

Devenue publique le 6 avril 2018, la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde donnait suite au Sommet sur l'alimentation. Tenu le 17 novembre 2017, ce sommet constituait le point culminant d'une démarche de consultation ayant débuté au cours de l'automne 2016. Il a permis de mettre sur pied un forum dynamique réunissant les différents partenaires du secteur bioalimentaire et de la société civile ainsi que le gouvernement dans le but de définir les bases de la politique bioalimentaire du Québec. Des ambitions, des défis, des cibles mesurables, des vecteurs de croissance à l'horizon 2025 ainsi que des conditions et priorités d'action pour les atteindre ont été présentés par le gouvernement et, parmi les participants, ils ont obtenu un haut taux d'adhésion. La vitalité des territoires figure parmi les quatre priorités d'action et les vecteurs de croissance retenus convergent vers les priorités régionales en ce qui concerne le secteur bioalimentaire. De nouvelles mesures d'aide accompagnent d'ailleurs la Politique afin d'assurer sa mise en œuvre.

Par conséquent, l'une des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025 porte sur des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire. Elle tient compte de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement régional et local, notamment à l'intérieur de l'objectif qui vise le renforcement de la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire. De plus, la Politique bioalimentaire 2018-2025 est accompagnée de moyens servant à concrétiser des actions qui se conjuguent avec la mise en œuvre des priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire.

Ainsi, tout comme la Stratégie 2018-2022 et de façon complémentaire, la Politique bioalimentaire 2018-2025 jette officiellement les bases d'un partenariat entre le Ministère et les intervenants pour participer, de manière concertée et cohérente, au développement du secteur bioalimentaire.

Décentralisation

Dans le contexte de la Stratégie 2018-2022, le gouvernement s'attend à ce que le Ministère s'engage pour favoriser la décentralisation qu'il définit comme le « processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. »

Particulièrement, l'on s'attend à ce que le Ministère contribue à la décentralisation en matière de simplification administrative et dans la mise en œuvre des ententes-cadres nommées Réflexe Montréal et des ententes établies avec la Ville de Québec.

Dans le but de contribuer à l'exercice de décentralisation, et conformément aux attentes de la Stratégie 2018-2022, le Ministère s'engage à poursuivre les réflexions entreprises à l'intérieur de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et dans la mise en œuvre des actions du Plan d'action gouvernemental sur l'allègement du fardeau administratif des municipalités.

Par ailleurs, le Ministère est sensible au statut particulier de la Ville de Montréal. Celle-ci s'attend à ce qu'un Chapitre Montréal soit ajouté dans toutes les politiques économiques et sociales identifiant, avec clarté, les répercussions socio-économiques et financières sur la métropole qui découlent des mesures mises de l'avant par le gouvernement, de même qu'elle s'attend à ce que le Ministère la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement. Ainsi, dans la Politique bioalimentaire 2018-2025, le Ministère souligne l'importance du secteur bioalimentaire dans la région de Montréal en incluant une piste de travail pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant le territoire de la région.

Également, le Ministère reconnaît à la Ville de Québec le statut particulier de capitale nationale. Bien que les engagements pris par le gouvernement envers la Ville de Québec ne visent pas directement le rôle et les responsabilités du Ministère, celui-ci est disponible pour collaborer avec la Ville et pour tenir compte de ses particularités.

Délégation

Dans le contexte de la Stratégie 2018-2022, le gouvernement s'attend à ce que le Ministère engage des actions de délégation. Par délégation, il entend « le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. »

À cette fin, le Ministère délègue la gestion de certaines mesures d'aides financières qui s'adressent aux services-conseils et aux réseaux Agriconseils dont le rôle consiste à faciliter, au plus grand nombre d'entreprises agricoles, l'accès à de telles mesures. Dans le but de permettre aux réseaux Agriconseils de faire preuve d'efficacité et d'efficace dans la gestion de leur organisation, la coordination des services-conseils a pour mandat de leur offrir un soutien personnalisé dans leur manière de fonctionner. Le Ministère signe une convention avec chacun des réseaux Agriconseils et avec la coordination services-conseils afin d'organiser et de coordonner la livraison, sur l'ensemble du territoire québécois, de services-conseils aux entreprises agroalimentaires.

De plus, le Ministère a déjà signé plusieurs ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire avec différents partenaires, parmi lesquels, notamment, les municipalités régionales de comté (MRC). Généralement, la signature de ces ententes est convenue à l'échelle régionale; toutefois, ces ententes peuvent être conclues à différentes échelles territoriales selon les particularités des milieux en cause. Elles permettent de mettre sur pied une mobilisation entre les différents partenaires des régions en vue de contribuer au développement du secteur bioalimentaire et des communautés. Cette démarche permet d'engendrer un effet de levier significatif pour le secteur bioalimentaire, de mettre en commun des ressources humaines et financières, et d'assurer la coordination des efforts de développement et des actions collectives qui satisfont aux priorités régionales de développement établies par les intervenants. La conclusion d'une entente s'inscrit en cohérence avec la nouvelle gouvernance municipale instaurée par le gouvernement et elle répond à plusieurs principes de la LAOVT, tels que l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale, l'action gouvernementale modulée, ainsi que la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires.

Dans le but de contribuer à l'exercice de délégation, et conformément aux objectifs de la Stratégie 2018-2022, le Ministère s'engage à renforcer ses partenariats avec le milieu municipal par la conclusion d'ententes sectorielles de développement ayant pour objectif de contribuer au développement des communautés et du secteur.

Régionalisation

Dans le contexte de la Stratégie 2018-2022, le gouvernement s'attend à ce que le Ministère engage des actions de régionalisation, qu'il définit comme « de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques et de programmes. »

À cette fin, les directions régionales du Ministère offrent un service direct avec le milieu. Chacune d'entre elles élabore son offre de services adaptée en fonction des réalités régionales qui lui sont propres et des besoins du milieu, et ce, par l'intermédiaire d'un accompagnement spécialisé ou au moyen de l'aide financière. En plus de

ces actions qui contribuent à la régionalisation, le Ministère examinera la marge de manœuvre qu'il pourra donner aux administrateurs responsables des opérations régionales pour qu'ils puissent agir avec une agilité et une célérité accrues dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Priorités régionales

L'objectif central de la Stratégie 2018-2022 est le suivant : le Ministère doit répondre aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire et il doit travailler à faire avancer les dossiers prioritaires des régions. Quatorze régions ont établi des priorités de développement qui concernent directement le secteur bioalimentaire. Par exemple, des efforts seront entrepris par les intervenants des régions suivantes :

- l'Abitibi-Témiscamingue, en vue de consolider et de diversifier la filière agricole;
- le Bas-Saint-Laurent, pour que la région devienne un leader innovant dans le domaine identitaire bioalimentaire;
- la Capitale-Nationale, pour assurer la croissance des activités agricoles et agroalimentaires;
- le Centre-du-Québec, en vue de valoriser le milieu agricole;
- la Chaudière-Appalaches, pour encourager l'essor du secteur bioalimentaire;
- l'Estrie, en vue de favoriser, notamment, la promotion de l'achat local et la mise au point de produits distinctifs;
- la Gaspésie et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, afin de mettre en œuvre des actions touchant le secteur des pêches, de l'aquaculture et de l'agroalimentaire;
- la région de Laval, pour stimuler l'innovation et la création d'entreprises dans les secteurs agricoles et agroalimentaires;
- la région de Lanaudière, dans le but d'améliorer la compétitivité et la croissance de la transformation alimentaire;
- la Mauricie, pour favoriser, de manière durable, la production et la transformation des ressources agricoles;
- la Montérégie, pour qu'elle devienne un chef de file dans le domaine du bioalimentaire;
- le Nord-du-Québec, pour mettre de l'avant des méthodes atypiques d'élevage et de récolte;
- l'Outaouais, en vue de promouvoir et de mettre en valeur le secteur agroalimentaire;
- le Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour diversifier les productions et la transformation agricoles et agroalimentaire.

Les régions de la Côte-Nord, des Laurentides et de Montréal n'ont pas spécifiquement mentionné l'essor du secteur bioalimentaire dans leurs priorités. Cependant, elles ont établi comme priorité le développement de leur économie et de leurs entreprises, ce qui pourrait être mené à bien par des projets de développement du secteur bioalimentaire.

De façon générale, les intervenants régionaux du Québec souhaitent soutenir la relève du secteur bioalimentaire, notamment en favorisant et en facilitant les transferts d'entreprises et l'accès aux terres agricoles. Ils veulent également assurer un soutien aux entreprises de production et de transformation, autant à l'étape de leur démarrage que dans celle de leur développement.

Par ailleurs, la plupart des intervenants insistent sur l'importance de diversifier les produits et de faciliter leur commercialisation. Ils veulent développer les marchés, tout en accordant une attention particulière à la promotion des produits locaux ou différenciés. Entre autres choses, cet aspect peut être bonifié par la création ou par l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants, par le développement de l'agrotourisme ou par un soutien à la création et au maintien de marchés publics.

Attendu qu'au cours des dernières années, bon nombre de MRC ont adopté un plan de développement de la zone agricole (PDZA), plusieurs souhaitent soutenir leur mise en œuvre. D'ailleurs, de nombreuses priorités régionales résultent de ces outils de planification.

En outre, certaines régions souhaitent qu'un souci particulier soit apporté envers la main-d'œuvre. Elles entendent ainsi soutenir la formation de cette dernière et trouver des solutions aux problèmes de recrutement et de rétention.

Également, certaines régions aspirent à accroître, sur leur territoire, les pratiques agroenvironnementales et biologiques pour favoriser l'utilisation durable des ressources.

À la lumière de ces préoccupations et dans un souci de régionalisation, les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Priorité 2_Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Les intervenants insistent « pour mettre en œuvre des projets visant notamment à offrir sur l'ensemble du territoire un accès à une formation diversifiée dans laquelle figureront, par ailleurs, des éléments propices à l'identité régionale. »

Réponse

- Le Ministère est d'avis qu'une offre de formation adaptée aux besoins de développement du milieu doit participer à la mise en valeur de son potentiel et contribuer ainsi à l'occupation et à la vitalité des territoires. Par sa participation aux comités organisateurs et au soutien financier des événements, le Ministère collabore à l'offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire et il s'engage à maintenir son offre.

Priorité 5_Consolider et diversifier les filières agricoles, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

« Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent disposer d'outils leur permettant de valoriser les atouts du territoire notamment par sa mise en valeur intégrer [...] du territoire pour le citoyen et la collectivité. »

Réponses

- Depuis 2008, le Ministère offre de l'accompagnement et du soutien financier pour l'élaboration et la révision des PDZA. Quatre MRC de la région, ainsi que l'Administration régionale de la Baie-James, en ont bénéficié. Conscient de l'apport important que représentent l'élaboration et la mise en œuvre de cette planification pour le développement et la vitalité des territoires, le Ministère s'engage à soutenir, sur le plan financier, l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent.
- Le Ministère souhaite favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire. Entre autres choses, il offre de l'accompagnement et du soutien financier pour permettre aux entreprises de s'adapter et, ainsi, pouvoir leur donner l'occasion d'améliorer leur compétitivité et s'engage à les maintenir. Par exemple, l'offre de services du Ministère a pour but de soutenir les promoteurs du secteur qui sont en situation de prédémarrage et de démarrage de leurs entreprises; de plus, selon certains critères établis, un soutien financier pourra appuyer certains investissements. En outre, depuis l'automne 2017, le Ministère a entrepris une table d'échanges avec les partenaires du milieu dont font partie les

MRC. La mise en commun des enjeux ainsi que leurs priorisations permettront la mise en place d'actions collectives pour favoriser l'essor du secteur agroalimentaire. Aussi, par son apport aux marchés publics et par son appui à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est de l'Ontario, le Ministère soutient des projets de promotion et de mise en marché de produits agroalimentaires de proximité.

Priorité 6_Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

« Les MRC exercent un leadership dans des domaines identitaires de la région. Il existe des enjeux liés à ces différents secteurs d'activités desquels une grande partie de l'économie régionale repose. Dans une volonté d'occupation et de vitalité du territoire, il est donc nécessaire d'appuyer la mise en valeur de ces ressources afin de favoriser la production de richesses. Dans un tel contexte, il est aussi impératif de rendre accessibles ces ressources naturelles en les valorisant au bénéfice des collectivités. »

Réponse

- Par les interventions qu'il soutient, le Ministère souhaite contribuer à la mise en valeur du territoire agricole. La remise en culture des terres agricoles dévalorisées permet de valoriser le potentiel lié au développement de l'agriculture et, de cette manière, de participer à l'occupation dynamique du territoire. En cohérence avec le Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018, le Ministère a déposé le rapport de l'inventaire et de la caractérisation des terres agricoles dévalorisées pour chacune des MRC de la région. Pour donner suite à ce rapport, il s'engage à mener à bien une analyse technico-économique portant sur la remise en production des terres agricoles dévalorisées. Basée sur des cas concrets de remise en culture de terres agricoles, cette étude fournira, notamment, des données qui permettront de mieux informer les propriétaires fonciers à propos des frais liés à la remise en production d'une terre et des meilleures cultures à instaurer pour atteindre la rentabilité. De plus, le Ministère s'engage à travailler de concert avec les intervenants pour orienter les interventions selon les pistes d'action qu'ils souhaitent privilégier.

Priorité 6_Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

« Les intervenants régionaux souhaitent faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant en agriculture, en agroalimentaire, en agrotourisme, en agroforesterie et en acériculture. [...] Les pistes d'action envisagées sont d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire, privilégier l'autonomie alimentaire, accroître et soutenir les organismes qui sont porteurs du développement de filières, appuyer la relève agricole et soutenir le développement de la filière acéricole. »

Réponses

- Le Ministère a conscience des enjeux qui entourent l'établissement d'une relève pour le développement des entreprises du secteur bioalimentaire et pour l'occupation et la vitalité des

territoires. Pour ce faire, il organisera des rencontres relèves-cédants dans le but de favoriser l'établissement de la relève qui n'est pas apparentée à des entreprises existantes.

- Le Ministère s'engage à poursuivre son appui aux organismes présents et aux entreprises de transformation alimentaire pour que leurs produits se distinguent sur les marchés. Il s'engage également à fournir un accompagnement et un soutien aux entreprises de transformation alimentaire qui sont en situation de démarrage ainsi qu'aux entreprises agricoles qui souhaitent se diversifier par l'ajout d'activités de transformation alimentaire.
- Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la formation de la relève en bioalimentaire par le biais de l'Institut de technologie agroalimentaire. Il entend poursuivre ses efforts afin d'offrir des formations à l'affût des tendances et des opportunités du secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale que continue.

Priorité 6_Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

« La région souhaite tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent pour devenir une référence dans le domaine de l'eau. En ce sens, elle compte effectuer des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régionale et, finalement, mettre à niveau, puis maintenir les infrastructures portuaires. »

Réponse

- Le Ministère appuie les entreprises par le soutien des projets de recherche, d'innovation et de développement dans les secteurs des biotechnologies marines, notamment via le Centre de recherche sur les biotechnologies marines. D'autres projets pourraient être menés en concertation avec le milieu afin de favoriser le développement de la valorisation de coproduits issus de la transformation industrielle de produits marins. Afin de faire de la région un leader innovant dans le domaine de l'eau, le Ministère s'engage à participer à des exercices de concertation avec les intervenants du milieu.

Priorité 1_Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

« Les intervenants locaux et régionaux ont déjà établi l'agroalimentaire dans leurs priorités puisque les territoires possèdent leurs planifications en ce sens. [...] Une stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires est également mise en œuvre par les intervenants régionaux. Les actions structurantes qui s'y retrouvent sont appuyées par une entente sectorielle. Ainsi, au cours des prochaines années, la région entend amorcer des chantiers touchants la remise en production des terres agricoles inexploitées, le développement des marchés ainsi que la relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre. La région table également sur la mise en place du marché public de Québec pour mettre en valeur les produits régionaux. »

Réponse

- En ce sens, le Ministère fait déjà partie des partenaires de l'Entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. Il s'engage à mettre en œuvre cette entente en offrant son expertise et son soutien financier pour la coordination et la gestion ainsi que pour la réalisation des projets.

Priorité 1_Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

« Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et les intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité. [...] L'entrepreneuriat est à la base d'une culture de « prise en charge » et de recherche de solutions aux défis et aux préoccupations des collectivités. [...] Pour ce faire, la région œuvrera à [...] compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture. »

Réponse

- Le Ministère facilite l'émergence des projets dans les entreprises du secteur bioalimentaire. Pour ce faire, l'accompagnement professionnel qu'il offre aux entrepreneurs désirant se lancer en affaires sera renforcé. De l'aide financière sera également disponible pour la relève en vue de lui permettre d'acquérir des habiletés et des connaissances, ainsi que pour soutenir les entreprises qui décident d'innover et de concevoir des projets allant dans cette direction.

Priorité 4_Vvaloriser le milieu agricole

« Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable des ressources agricoles, forestières et acériques comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales. [...] Pour ce faire, la région entend assurer une coordination de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et favoriser la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région. [...] Des initiatives seront notamment mises de l'avant pour appuyer la relève. »

Réponses

- Le Ministère a conscience des enjeux qui entourent l'établissement d'une relève pour le développement des entreprises du secteur bioalimentaire et pour l'occupation et la vitalité des territoires. Entre autres choses, le Ministère propose à la relève des aides financières particulières dans le but, notamment, de permettre l'acquisition d'habiletés et de connaissances. Il s'engage à offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture.
- Depuis 2008, le Ministère offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'élaboration et la révision des PDZA et quatre MRC de la région en ont bénéficié. Conscient de l'apport important que représentent l'élaboration et la mise en œuvre de cette planification pour le développement et la vitalité des territoires, il s'engage à poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu dans l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que dans l'accomplissement des actions qui en découlent.

Priorité 4_V valoriser le milieu agricole

« Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable des ressources agricoles, forestières et acéricoles comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales. [...] En ce sens, [...] la région souhaite accentuer l'intégration de pratiques environnementales et biologiques pour favoriser l'utilisation durable des ressources et encourager la création de nouvelles productions. L'ouverture de nouveaux marchés est également priorisée. »

Réponses

- Le Plan économique du Québec 2017-2018 prévoit une aide de 14 millions de dollars répartie sur cinq ans en vue de soutenir la restauration des milieux prioritaires au lac Saint-Pierre. Cette aide financière permettra de mettre en œuvre des mesures visant, notamment, la restauration des rives en milieu agricole ainsi que celle des milieux humides de la zone littorale. Ainsi, un pôle d'expertise multidisciplinaire sera mis en place pour qu'il puisse se pencher sur les cultures et les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le Ministère s'engage à participer activement aux travaux de ce pôle d'expertise et à collaborer à la détermination de solutions durables.
- L'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et la croissance de l'ensemble de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire. Le Ministère offre un accompagnement et un soutien financier aux entreprises québécoises pour permettre la réalisation de projets de commercialisation visant l'atteinte d'objectifs stratégiques en matière de développement de marchés. Le Ministère s'engage à accompagner les entreprises voulant développer une approche filière en vue de maximiser les retombées potentielles pour leur secteur d'activité.

Priorité 2 _Encourager le développement du secteur bioalimentaire

« La région souhaite entre autres être appuyée pour accroître la mise en marché des produits, encourager les projets de commercialisation et les nouveaux modèles d'entreprise, diversifier la production, concevoir des outils facilitant l'accès aux terres agricoles et assurer la relève des entreprises. En outre, la mise en commun d'initiatives issues des plans de développement de la zone agricole (PDZA) est à prioriser. »

Réponses

- La transformation et la commercialisation des différents produits régionaux sont au cœur des préoccupations et des actions du Ministère, le but visé étant de permettre à nos produits et à nos entreprises de rayonner à travers l'ensemble du Québec, du pays et à l'étranger. Le Ministère appuie le développement de marché en offrant aux entreprises bioalimentaires du territoire de l'accompagnement technique et de l'aide financière notamment en matière de services-conseils. Il s'engage à poursuivre son accompagnement, à l'endroit des entreprises de la région, en matière de transformation et de commercialisation.
- Le Ministère accompagne le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches dans la mise en place de l'incubateur agroalimentaire, du centre de transformation et des terres-écoles, dans le but de faciliter l'utilisation de terres agricoles et l'accompagnement des jeunes qui représentent la relève agricole. Il s'engage à poursuivre son implication auprès du comité et de la relève qui souhaite utiliser les terres-écoles.
- Le Ministère a conscience des enjeux qui entourent l'établissement d'une relève pour le développement des entreprises du secteur bioalimentaire et pour l'occupation et la vitalité des territoires. Afin de lui apporter du soutien, il continuera de mettre à la disposition des clients des conseillers en matière de développement régional et sectoriel qui les accompagnent au cours des différentes étapes de leur projet.
- Depuis déjà plusieurs années, le Ministère fait partie des partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de la Chaudière-Appalaches; il contribue également à son fonctionnement et à la réalisation de projets découlant du plan de développement du secteur bioalimentaire régional. Le Ministère accentue son soutien financier et professionnel afin de mettre en œuvre la planification stratégique issue d'actions identifiées dans les différents PDZA de la région.

Côte-Nord

Bien que la région n'ait pas établi de priorités sur le plan régional visant particulièrement le développement du secteur bioalimentaire, quatre de ses priorités pourraient être concrétisées par l'intermédiaire du développement de ce secteur.

Priorité 1_ Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

« Étant donné que sa population, ses revenus et ses ressources naturelles sont répartis de façon inégale sur son vaste territoire, la région vit des réalités différentes d'un territoire de MRC à l'autre. Il y aurait lieu que les politiques et mesures gouvernementales tiennent davantage compte de ces réalités particulières afin de mieux répondre aux besoins des milieux. »

Réponse

- Compte tenu du caractère particulier de la région qui demande d'adapter les interventions pour qu'elles répondent aux enjeux qui lui sont propres, le Ministère s'engage à continuer de mener son double mandat, à savoir le développement des pêches et de l'aquaculture commerciales, ainsi que celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le personnel poursuivra ses efforts de collaboration avec les intervenants en ce qui concerne les différentes initiatives recoupant les deux types de clientèle, le but visé étant de mieux faire connaître les préoccupations du secteur.

Priorité 3_ Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

« La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation, tout en favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises »

Réponse

- Le Ministère encourage le développement de projets durables pour le secteur bioalimentaire, tout en assurant la pérennité des entreprises dans les communautés éloignées, autant au moyen de l'agriculture nordique et de la permaculture que par les pêches ou l'aquaculture. Le Ministère s'engage à poursuivre l'accompagnement des entreprises, notamment par l'appui au financement des projets et au support-conseil des promoteurs.

Priorité 4_Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

« L'augmentation de l'initiative entrepreneuriale est un enjeu majeur pour dynamiser et diversifier l'économie. Il est donc nécessaire de susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève. Les mesures d'aide et de soutien, la formation, la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif, les activités de réseautage et de mentorat ainsi que la valorisation de l'entrepreneuriat sont des outils que la région entend favoriser. »

Réponse

- Le service d'accompagnement offert aux promoteurs favorise les initiatives des entrepreneurs et de la relève, notamment autochtone, dans le secteur bioalimentaire, ce qui permet d'augmenter le nombre d'entreprises dans les MRC et les communautés autochtones de la région. Le Ministère s'engage à continuer d'assurer son soutien au démarrage d'entreprises.

Priorité 8_Agir en synergie

« En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires de MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région. Ces forces sont réparties entre les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées et la société civile. Tous doivent travailler de façon concertée pour arrimer les actions de chacun et éviter la décroissance économique. Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones. »

Réponse

- Pour le Ministère, le travail en concertation entre les différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire est l'occasion d'établir un dialogue et d'adopter une vision commune. Le développement bioalimentaire de la région de la Côte-Nord se fait en concertation avec les différents acteurs du milieu. Le Ministère s'engage à poursuivre sa participation dans les différents comités régionaux qui travaillent, notamment, à résoudre des problèmes à l'échelle régionale.

Priorité 4_Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

« La région compte près de 4 300 entreprises actives dans la filière agroalimentaire (production, transformation, commerce, restauration). De plus, les six MRC et la Ville de Sherbrooke sont engagées dans la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). Compte tenu de ces caractéristiques, la région entend entre autres favoriser le développement bioalimentaire, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs. »

Réponses

- Les différents partenaires du secteur bioalimentaire de la région ont convenu de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la mise en commun de projets structurants issus des PDZA de la région de l'Estrie 2018-2021. Le Ministère s'engage à offrir son expertise et son soutien financier pour la réalisation de projets contribuant, notamment, à la promotion de l'achat local et au développement de filières bioalimentaires distinctives.
- Le Ministère poursuivra son implication auprès des entreprises de transformation alimentaire pour qu'elles mettent au point des produits distinctifs qui répondent aux besoins des consommateurs, et pour qu'ainsi, elles soient concurrentielles sur les marchés. Pour ce faire, il offrira un soutien financier et un accompagnement personnalisé aux entreprises de cette industrie.
- Suivant une approche entreprise à la CAR, le Ministère s'engage à coprésider le Groupe de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE) sur le développement des ressources. Ce groupe aura pour mandats de définir annuellement un plan de travail sur les actions à accomplir à l'échelle régionale en lien avec les priorités régionales, de documenter, en collaboration avec le milieu, les problèmes éprouvés dans la mise en œuvre des priorités régionales et de déterminer des pistes d'action, de rendre compte annuellement d'un bilan des travaux exécutés et de s'assurer de faire connaître, aux entités centrales du gouvernement, les problèmes importants.

Priorité 5_Participer au développement économique et à la création d'emplois

« La région de la Gaspésie se distingue par une forte présence de très petites et de petites entreprises [...] Or, environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Les moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprise. »

Réponses

- Compte tenu des enjeux qui entourent l'établissement d'une relève pour la pérennité et le développement des entreprises bioalimentaires, de même que pour l'occupation et la vitalité des territoires et pour favoriser l'intégration d'une relève entrepreneuriale dans le secteur de la capture et de faciliter le transfert d'entreprise à cette relève, le Ministère mettra sur pied un comité regroupant les acteurs du secteur et ayant pour objectif une offre de services concertée et adaptée qui répond aux besoins spécifiques de la relève entrepreneuriale dans ce secteur.
- De plus, le Ministère participe au comité de la relève agricole de la région. Ce comité détermine des actions qui permettront de soutenir la relève et les cédants. Par ailleurs, le ministère poursuivra le service d'accompagnement déjà en place pour la relève.

Priorité 5_Participer au développement économique et à la création d'emplois

« La région s'attend aussi à être soutenue en vue d'offrir aux entreprises un environnement d'affaires favorable à leur croissance. Les actions privilégiées sont, entre autres, d'appuyer les services de soutien à l'entrepreneuriat, de soutenir les entreprises dans leurs démarches sur le marché de l'exportation et de l'innovation. »

Réponse

- Le Ministère compte poursuivre son appui aux entreprises par le soutien des projets de recherche, d'innovation et de développement dans les secteurs de la capture, de la transformation, des biotechnologies marines et de l'aquaculture commerciales. Également, le Ministère, par l'intermédiaire de ses programmes, continue à soutenir les entreprises dans leur stratégie de commercialisation. La pérennité des institutions et des infrastructures de formation et de recherche établies en Gaspésie est également une priorité.

Priorité 7_Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

« Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, la diversification de l'industrie, l'accès à une main-d'œuvre disponible, une concertation entre les différents acteurs de ce secteur et la promotion des produits sont parmi les actions que le milieu souhaite voir appuyer. »

Réponses

- Les intervenants régionaux désirent améliorer la concertation entre les acteurs du secteur des pêches et de l'aquaculture. Le Ministère souhaite favoriser et accompagner les acteurs du secteur et, à cette fin, mettre sur pied un comité québécois de concertation sur les pêches et l'aquaculture commerciales.
- Sur les bases d'un diagnostic sectoriel des entreprises de transformation, le Ministère compte poursuivre son soutien, notamment aux projets de diversification et de modernisation qui ont des répercussions positives sur la problématique d'accès à la main-d'œuvre.
- La promotion des produits marins demeure une priorité.

Priorité 7_Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

« La région a l'intention de consolider sa position et de soutenir la mise en place de stratégies relatives au développement d'activités touristiques d'appel, notamment par le soutien des attraits touristiques, du tourisme gourmand et de l'agrotourisme. »

Réponse

- L'agrotourisme constitue un axe de développement et de diversification de la production agricole qui contribue à l'occupation dynamique du territoire. À ce sujet, le tour gourmand mis sur pied par Gaspésie Gourmande est un exemple auquel le Ministère a participé. Conscient de l'importance de cette industrie pour la région, le Ministère s'engage à poursuivre, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan professionnel et organisationnel, son soutien à la réalisation de différents projets qui concernent le tourisme gourmand et l'agrotourisme, et ce, en favorisant la participation des intervenants.

Priorité 7_Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

« Le secteur agroalimentaire connaît des enjeux relatifs à l'efficacité et à la rentabilité des entreprises, à la mise en marché des produits, à la relève agricole et à l'effritement de sa filière. La région convient de la nécessité de mettre en place des mesures pour favoriser l'accroissement et la diversification des activités agricoles, les productions biologiques, les productions animales et valoriser les produits sous l'appellation Gaspésie Gourmande. »

Réponse

- Le Ministère s'engage à travailler étroitement avec les intervenants en vue de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. Plusieurs programmes permettent de soutenir le milieu et les entreprises dans la réalisation de projets structurants. Ce travail pourra être soutenu par l'élaboration d'ententes sectorielles de développement. Selon les besoins, une attention particulière pourrait être portée à la relève autant pour le transfert que pour l'établissement d'entreprises.

Priorité 3_Consolider et diversifier notre économie

« Des enjeux importants du côté de la main-d'oeuvre et de la relève sont à prévoir au cours des prochaines années. [...] La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève. »

Réponses

- Le Ministère a conscience des enjeux qui entourent l'établissement d'une relève pour la pérennité et le développement des entreprises bioalimentaires, ainsi que pour l'occupation et la vitalité des territoires. Au cours des dernières années, il a mis au point une offre de services dans le but d'accueillir et d'accompagner la relève lorsqu'il y a transfert d'entreprise ou d'établissement. Le Ministère s'engage à poursuivre ses efforts en ce sens et à collaborer avec les acteurs du milieu pour trouver des mesures de soutien facilitant la relève agricole et agroalimentaire.
- De plus, en ce qui concerne le secteur des pêches, le Ministère s'engage à accompagner les jeunes pêcheurs souhaitant s'établir dans le secteur. Pour ce faire, il met à leur disposition des mesures d'aides financières à la relève dans le secteur de la capture.

Priorité 3_Consolider et diversifier notre économie

« La diversification économique est un enjeu majeur pour l'archipel, la région prévoit renforcer ses créneaux d'excellence et tout autre créneau pouvant diversifier son économie et favoriser la concertation intersectorielle. » Les intervenants du milieu demandent donc que le gouvernement collabore « avec les différents intervenants du milieu afin de mettre en œuvre ces différentes actions. »

Réponses

- Le Ministère a conscience de l'importance, sur le plan économique, du secteur bioalimentaire pour les Îles-de-la-Madeleine et du caractère particulier de l'archipel qui demande une adaptation des interventions pour être en mesure de répondre à des enjeux qui lui sont particuliers. Des représentants du Ministère sont présents sur l'archipel et ils se rendent disponibles pour travailler avec les intervenants du secteur.
- Entre autres choses, le Ministère a conclu avec les élus et d'autres partenaires, une entente de trois ans pour maintenir le service d'abattage des animaux qui constitue aux Îles un enjeu de première importance. De plus, il offre un soutien financier à l'association nommée Le bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine, laquelle est responsable de la concertation du milieu agroalimentaire en plus d'être engagée dans le positionnement des produits bioalimentaires des Îles et dans l'aide à la

commercialisation. Une planification stratégique pour les années 2017-2022 issue de cette concertation vient d'être élaborée.

- En vue d'améliorer la collaboration avec les différents intervenants du milieu, notamment pour diversifier l'économie de ce dernier, le Ministère s'engage à maintenir son offre d'accompagnement et de soutien financier pour la concertation des différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'archipel et pour la mise en œuvre d'actions stratégiques pour le développement de ce secteur.

Priorité 3_Consolider et diversifier notre économie

« On veut aussi s'assurer de créer un environnement propice au développement des entreprises et mettre à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel. »

Réponses

- Le Ministère contribue à développer une industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales par différents programmes ayant pour but d'appuyer, sur le plan financier, le développement et l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, afin d'obtenir aux Îles-de-la-Madeleine une économie prospère et durable.
- L'industrie du phoque est un secteur d'activité important pour les communautés côtières et autochtones des régions maritimes du Québec, principalement pour la communauté des Îles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, dans la Stratégie maritime du Québec, le soutien aux initiatives visant la relance de l'industrie du phoque est reconnu comme une action prioritaire. Le Plan d'action sectoriel pour le développement de l'industrie du phoque au Québec 2016-2019 a donc été élaboré en concertation avec les acteurs de l'industrie. Le Ministère s'engage à poursuivre l'accompagnement du secteur dans la concrétisation des actions de ce plan sectoriel, le but visé étant de s'assurer de mettre sur pied un environnement propice au développement du secteur. Le Ministère entend donc soutenir les projets de biotechnologies marines et de valorisation des produits du phoque au cours des prochaines années.

Priorité 1_ L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la 4e révolution industrielle.

« [...] La compétitivité et la croissance des entreprises de transformation alimentaire sont aussi importantes dans cette région. »

Réponse

- L'engouement actuel pour l'achat de produits alimentaires venant de la production locale représente une occasion pour le marché des entreprises agroalimentaires. Sur le plan financier, le Ministère soutient les projets de croissance d'entreprises en vue de développer la mise en marché en circuits courts, ainsi que l'accès à de nouveaux marchés. Il a comme objectif de soutenir un plus grand nombre d'entreprises en vue de répondre à de nouveaux marchés de proximité présents et encore peu exploités dans le grand Montréal.

Priorité 3 L'accompagnement et le soutien aux entreprises et entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques, dont l'agroalimentaire.

« La relève familiale ainsi que la relève agricole dans un contexte où le prix des terres et le prix des quotas sont très élevés demandent un soutien particulier. »

Réponse

- Le Ministère soutient les services de planification du transfert d'entreprise du secteur agricole et agroalimentaire qui sont offerts par Lanaudière Économique. L'organisme offrira aux MRC de la région le service de maillage de l'Arterre entre cédants et relève non apparentée. Parallèlement, le Ministère offre un service d'accompagnement aux entreprises qui sont en situation de démarrage, un service qu'il s'engage à continuer d'offrir.

Priorité 4_ La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire

« Au cours des prochaines années, les intervenants régionaux veulent mettre en valeur les biens et produits lanaudois. [...] La promotion touristique régionale est également priorisée : on entend mettre l'accent sur [...] l'offre en agrotourisme [...] ainsi que sur la poursuite du développement agrotouristique. À ceci s'ajoutent l'accès au marché alimentaire de la région de Montréal et la promotion de l'achat local. »

Réponse

- L'agrotourisme est un axe de développement et de diversification de la production agricole qui contribue à l'occupation dynamique du territoire. En ce sens, le Ministère a comme objectifs de favoriser l'implication des acteurs du milieu dans le développement du potentiel varié du secteur bioalimentaire et d'appuyer la mise au point de produits distinctifs à valeur ajoutée. Conscient de l'importance de cette industrie pour les régions, le Ministère a signé une entente sectorielle de partenariat pour le développement du secteur bioalimentaire, dont l'un des objectifs est de faire connaître et de reconnaître les produits régionaux auprès des marchés d'ici et d'ailleurs. Le Ministère s'engage à collaborer à la mise en œuvre de cette entente en offrant son expertise et son soutien financier pour la coordination des projets ainsi que pour leur réalisation.

Priorité 5_Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources

« L'adoption et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans l'ensemble des MRC est également un des objectifs que sous-tend cette priorité. [...] La sauvegarde des terres agricoles dans un contexte de développement urbain important et la gestion de la croissance démographique sur le plan environnemental sont des enjeux régionaux qui contribuent au contexte qui a mené à la détermination de cette priorité. »

Réponse

- Depuis 2008, le gouvernement soutient l'élaboration et la révision des PDZA et en majorité, les MRC de la région en ont bénéficié. Conscient de l'apport important que constitue la concrétisation de cette planification pour le développement et la vitalité des territoires, le Ministère s'engage à soutenir, sur le plan financier, l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent.

Laurentides

Bien que la région n'ait pas repéré de priorités à l'échelle régionale qui visent particulièrement le développement du secteur bioalimentaire, trois de ses priorités pourraient être atteintes par l'intermédiaire du développement de ce secteur.

Priorité 1_ Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Priorité 2_ Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Réponse

- Pour le Ministère, le travail en concertation entre les différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire est l'occasion d'établir un dialogue et d'adopter une vision commune. Le Ministère s'engage à poursuivre son soutien sur le plan financier ainsi que son accompagnement en vue de mettre en œuvre la stratégie bioalimentaire nommée Mes Laurentides, j'en mange, laquelle a été élaborée en concertation avec les partenaires régionaux. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une entente sectorielle servant, notamment, à mettre en valeur les produits régionaux.

Priorité 4_ Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Les intervenants souhaitent notamment travailler à « une meilleure cohérence des interventions dans la gestion de l'eau. »

Réponse

- En 2017, le Ministère a consulté les MRC dans le but de cibler les problèmes régionaux auxquels répondraient les éventuels projets financés à l'intérieur du plan d'action de l'approche régionale du programme Prime-Vert. Plusieurs de ces projets s'intéressent particulièrement à la qualité de l'eau en milieu agricole. Le Ministère s'engage à poursuivre le dialogue avec les acteurs du milieu à ce sujet.

Priorité 6_Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

« La région veut se positionner comme une référence en entrepreneuriat en stimulant l'innovation et la création d'entreprises dans des secteurs porteurs, dont [...] le secteur agricole et agroalimentaire. [...] À cet effet, Laval vise le développement de son réseau d'incubation et d'accélération d'entreprises. [...] Également, on insistera pour intensifier le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires [...]. »

Réponse

- La Ville de Laval a adopté son PDZA en 2016. Au cours de l'année 2018, un Plan de développement de la transformation alimentaire qui permettra de déterminer les enjeux et les priorités d'action spécifiques de ce secteur viendra compléter les outils de planification. Dans le but de soutenir la concrétisation des priorités, le Ministère a signé l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2017-2020. Par cette entente, il s'engage à soutenir les projets de développement du secteur.

Priorité 7_Créer un laboratoire d'innovation sociale

« Laval compte un grand nombre d'entreprises d'économie sociale. Ce sont principalement des organismes à but non lucratif, incluant des entreprises d'insertion ou de travail adapté et des coopératives. Une grande partie de ces entreprises évolue dans le secteur [...] de l'alimentation et de l'agroalimentaire. [...] En outre, on entend accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales, et le développement de l'écosystème de soutien. »

Réponse

- À Laval, les projets d'économie sociale dans le domaine de l'alimentation sont nombreux et ils contribuent à mettre en valeur les produits agricoles de cette région et à favoriser l'accès aux aliments produits localement. Le Ministère est partenaire du laboratoire d'innovation sociale qui vient de démarrer. Il s'engage à travailler de concert avec la Ville en vue de contribuer à la réalisation des projets d'innovation sociale dans le domaine de l'alimentation.

Mauricie

Priorité 5_Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

« Les changements climatiques ont un impact économique et environnemental sur l'agriculture, la foresterie, les événements météorologiques extrêmes ainsi que sur la biodiversité du territoire. Les intervenants de la Mauricie souhaitent s'outiller pour protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels. Ils veulent en outre maintenir et améliorer la qualité de l'eau, des sols et de l'air par le soutien et la promotion des initiatives et des pratiques responsables visant l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les milieux de vie. »

Réponses

- Le Ministère a déployé de nombreux efforts pour mobiliser les partenaires autour du thème de l'agroenvironnement. Ainsi, une synergie positive a été mise en place puisque la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie est active depuis quelques années et qu'elle est l'initiatrice de plusieurs projets collectifs et porteurs pour la région, en plus d'engendrer des retombées environnementales intéressantes pour les entreprises et le milieu. Le Ministère poursuivra son action auprès des organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'agroenvironnement, en plus de poursuivre son soutien aux projets touchant l'agroenvironnement.
- Le Plan économique du Québec 2017-2018 prévoit une aide de 14 millions de dollars répartie sur cinq ans, le but visé étant de soutenir la restauration de milieux prioritaires au lac Saint-Pierre. Cette aide financière permettra la mise en œuvre de mesures visant, notamment, la restauration des rives en milieu agricole ainsi que celle des milieux humides de la zone littorale. Ainsi, un pôle d'expertise multidisciplinaire sera mis en place pour qu'il puisse se pencher sur les cultures et les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le Ministère s'engage à participer activement aux travaux de ce pôle d'expertise et à collaborer à la détermination de solutions durables.

Priorité 6_Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

« La Mauricie présente un indice de développement économique inférieur à celui des autres régions manufacturières de la province. Le secteur manufacturier lié aux ressources a été particulièrement affecté par la conjoncture économique nationale et internationale, ce qui a amené la fermeture de grandes entreprises et la perte de plusieurs emplois. Afin de renverser cette tendance, des actions devront être mises en place pour stimuler et soutenir la création d'entreprises, pour favoriser l'implantation de filières qui feront bénéficier la région d'avantages distinctifs et pour encourager et stimuler les maillages innovants. Le développement de l'économie sociale de même que des secteurs touristique et culturel devront être valorisés et soutenus. »

Réponse

- L'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et la croissance de l'ensemble de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire. Le Ministère offre un soutien financier aux entreprises québécoises pour la réalisation de projets de transformation alimentaire et de commercialisation visant l'atteinte d'objectifs stratégiques en matière de développement de marchés. Le Ministère s'engage à accompagner les entreprises qui veulent adopter une approche dite filière dans le but de maximiser les retombées potentielles pour le secteur d'activité de celles-ci.

Priorité 7 _Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

« Le nombre d'entreprises du secteur manufacturier est en baisse depuis 2006. Cette baisse est survenue principalement chez les petites entreprises de moins de 50 employés, ce qui a occasionné la perte de nombreux emplois. Les intervenants de la Mauricie souhaitent disposer d'outils pour soutenir et développer la capacité d'innovation dans les entreprises et pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés. La participation des instances gouvernementales concernées sera requise pour susciter les maillages entre les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les entreprises. Des actions devront aussi être mises en place pour stimuler la consommation de produits et services locaux et régionaux. »

Réponses

- Le Ministère considère le soutien à l'innovation comme un axe important de son plan stratégique. Par la proposition de solutions novatrices, la recherche et l'innovation contribuent à lever les obstacles auxquels doit faire face le secteur bioalimentaire. Ainsi, le Ministère poursuivra ses efforts pour accompagner et appuyer les entreprises et les filières sectorielles du bioalimentaire dans le développement de leur compétitivité et de leur productivité. Le Ministère s'engage à poursuivre l'accompagnement auprès de ces entreprises et à soutenir financièrement les travaux nécessaires dans le but d'obtenir des résultats de recherche permettant d'améliorer significativement les pratiques des entreprises.
- Depuis 2006, le Ministère soutient le développement territorial des secteurs agricoles et agroalimentaires de la région en proposant des aides professionnelles et financières. Particulièrement, une mesure permet de contribuer au développement du secteur bioalimentaire par le soutien à des projets de promotion ou à des événements ayant pour but d'accroître les achats de produits alimentaires québécois. Cette mesure a pour autre objectif de mobiliser des partenaires régionaux en les amenant à participer à la réalisation de projets concertés et collectifs qui inciteront les consommateurs québécois à donner la priorité aux produits du Québec dans leurs décisions d'achat. Ainsi, le Ministère s'engage à contribuer à la promotion du terroir de la Mauricie en soutenant les entreprises et organismes dans leurs efforts de valorisation de leurs produits.

Priorité 9_Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles, de façon durable

« L'accroissement des retombées de la production et de la transformation des ressources est souhaité en Mauricie. On devra faciliter l'accès aux ressources et au territoire tout en favorisant la cohabitation des différents utilisateurs. Un soutien gouvernemental en vue de stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources est également à privilégier. »

Réponse

- Le Ministère continuera de soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des produits distinctifs à valeur ajoutée. Le Ministère soutient les entreprises qui démontrent une volonté de mettre au point de nouveaux produits à valeur ajoutée, en s'impliquant activement dans une culture d'émergence ayant pour but de contribuer à la diversification de l'offre alimentaire ou de répondre à des besoins particuliers.

Priorité 10_Assurer la relève et le transfert d'entreprise

« Assurer la relève et le transfert d'entreprise représente un enjeu important en région et constitue un défi pour les entrepreneurs. Par exemple, on estime que seulement le quart des entreprises du secteur agricole en Mauricie ont prévu leur relève. La région devra améliorer les démarches d'accompagnement existantes et les faire connaître de sorte que les entrepreneurs puissent y avoir recours pour planifier le transfert de leur entreprise. »

Réponse

- Le Ministère propose des aides financières spécifiques de la relève dans le but, notamment, de permettre l'acquisition d'habiletés et de connaissances. Il s'engage à offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture.

Montréal

Priorité 1_Faire de la Montréal le chef de file du Québec en agriculture

« [...] La région veut être appuyée dans la mise en œuvre de mesures pour offrir de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole. Un soutien à la participation au réseau de banques de terres et au développement de projets d'affaires en agriculture est notamment à privilégier. »

Réponse

- Le Ministère assume un rôle de première ligne quant au démarrage des projets d'affaires de la relève agricole. Par l'intermédiaire de ses conseillers en matière de relève agricole, il accueille, dirige et accompagne les nouveaux entrepreneurs agricoles. Le Ministère s'engage à rencontrer les intervenants qui le désirent en vue de présenter son offre de services et la procédure d'accueil de la relève agricole.

Priorité 1_Faire de la Montréal le chef de file du Québec en agriculture

« Les enjeux touchant la promotion du secteur agricole, de son développement et de la cohésion entre les intervenants est également au cœur des interventions priorisées par la région. On vise en ce sens à favoriser l'émergence de partenariats d'affaires misant sur la synergie, notamment entre les producteurs agricoles. On souhaite ainsi reconnaître et soutenir l'agriculture. »

Réponses

- Le Ministère appuie le développement de l'agriculture au moyen, notamment, de ses programmes. Également, il soutient financièrement TransformAction, le créneau d'excellence ACCORD en transformation alimentaire, dont la mission consiste à mobiliser les transformateurs de ce secteur par l'établissement d'alliances et de réseaux stratégiques. Finalement, le Ministère mise sur la campagne La Montréal, le garde-manger du Québec pour promouvoir les entreprises et les produits agricoles de la région. En outre, le Ministère, en partenariat avec les intervenants, s'engage à mettre sur pied des projets mobilisateurs dans le domaine de l'agroalimentaire.
- Le Ministère exerce un rôle de premier plan dans la formation de la relève en agroalimentaire par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire. Il entend poursuivre ses efforts pour offrir des formations en demeurant à l'affût des tendances et des occasions qui se présentent dans le secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Priorité 1_ Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

« La région fait aussi face à différentes problématiques environnementales liées à la pratique agricole. Pour répondre aux défis que l'agriculture pose à l'environnement, on envisage entre autres de soutenir des projets agroenvironnementaux contribuant à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des bandes riveraines. »

Priorité 6_ Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles

« L'équilibre entre la protection, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques est aussi un enjeu important sur lequel la région désire se pencher. [...] La Montérégie s'attend à un appui gouvernemental pour concrétiser des initiatives visant à assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles qu'on y trouve. On souhaite également être mieux outillé pour protéger [...] les sols. »

Réponse

- Le Ministère appuie l'offre de services-conseils en agroenvironnement. Le Ministère continuera également son accompagnement et son soutien financier aux différents projets, notamment au moyen du Plan d'action de l'approche régionale en agroenvironnement. Celui-ci fait état de problèmes régionaux et de priorités repérés par les intervenants du milieu et permet la réalisation de projets à portée collective ayant pour but de résoudre des problèmes environnementaux particuliers. D'ailleurs, le Ministère a invité les intervenants à s'adjoindre aux clubs-conseils en agroenvironnement et aux organismes de bassins versants dans le but de présenter des projets qui constitueront le prochain plan d'action. Finalement, le Ministère continuera d'être sur le terrain pour offrir de la formation, notamment par l'intermédiaire de la Caravane santé des sols et l'organisation de journées d'information en salle.

Priorité 3_ Créer la richesse par l'économie et l'innovation

« La région compte par ailleurs cinq créneaux d'excellence fondés sur des compétences spécifiques reconnues : l'Industrie des systèmes électroniques, les Matériaux souples avancés, le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, le Réseau de la transformation métallique et TransformAction. [...] La région a des attentes envers le gouvernement en ce qui a trait au soutien à l'innovation et au positionnement de la Montérégie sur les marchés. On pourra notamment favoriser le maillage entre les entreprises des secteurs porteurs et appuyer celles-ci dans leurs stratégies de commercialisation. »

Réponse

- Le Ministère assume un rôle d'accompagnement des entreprises évoluant dans le domaine de la transformation alimentaire. Il soutient financièrement TransformAction, le créneau d'excellence qui s'inscrit dans la démarche ACCORD en transformation alimentaire, en Montérégie. Le Ministère continuera d'apporter son appui à cette stratégie gouvernementale qui vise le développement économique du secteur bioalimentaire et il poursuivra son implication auprès du comité de créneau et du conseil d'administration de TransformAction; avec cet organisme et avec l'ensemble de ses autres

partenaires du domaine de la transformation alimentaire, il s'engagera aussi à mettre en place divers projets.

Priorité 7_ Promouvoir et développer le tourisme

« Les acteurs de la région désirent contribuer à l'établissement des mesures visant à constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la Montérégie et en faire la promotion. La création de partenariats est donc essentielle. [...] Le soutien au développement [...] de l'agrotourisme [...] est en outre à privilégier. »

Réponse

- Par ses programmes, le Ministère soutient financièrement le développement de l'agrotourisme et des marchés publics. Regroupant une centaine de membres, la campagne La Montérégie, le garde-manger du Québec représente l'approche proposée par le Ministère pour contribuer à l'établissement de mesures ayant pour objectif de constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la région. Le Ministère s'engage à travailler avec les intervenants dans le but d'adapter et de bonifier cet outil en fonction de leurs besoins.

Montréal

Bien que la région de Montréal n'ait pas déterminé de priorités à l'échelle régionale qui visent en particulier le développement du secteur bioalimentaire, deux de ses priorités pourraient être atteintes par l'intermédiaire du développement de ce secteur.

Priorité 3_Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

« Il importe que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître la compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. La région compte agir sur plusieurs segments porteurs de l'économie montréalaise. »

Réponses

- L'agglomération de Montréal compte près de 24 % des entreprises de transformation alimentaire du Québec. En ce sens, le Ministère accompagne et soutient financièrement les entreprises de transformation alimentaire qui ont un projet de planification stratégique ou de développement de produits et de procédés qui permettent d'accroître leur compétitivité. En vue de soutenir le développement économique de la région, le Ministère s'engage à mieux préparer les entreprises à la commercialisation auprès des grands détaillants et du commerce en ligne.
- Dans l'agglomération de Montréal, un fort engouement pour l'alimentation à base de produits locaux représente un marché important pour les entreprises agroalimentaires. Le Ministère met à la disposition de ces entreprises des programmes pour leur permettre d'y accéder. Le Ministère s'engage à maintenir son soutien financier aux entreprises montréalaises et à celles qui désirent accéder à ce marché de 1,7 million d'habitants.
- L'agglomération de Montréal a adopté son PDZA en 2016. L'une des orientations de celui-ci est d'intégrer le développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine. Dans le but de soutenir les projets innovateurs pour le développement d'entreprises relevant de l'agriculture urbaine en zone commerciale dans l'agglomération de Montréal, le Ministère a participé à la mise en place d'un Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine dans une entente de partenariat de trois ans (2017-2020) et prévoit conclure une seconde entente de partenariat visant le développement de l'agriculture urbaine commerciale.

Priorité 5_ Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

« La métropole compte aussi entreprendre des initiatives favorisant la sécurité alimentaire. »

Réponse

- En 2017, le Ministère signait une entente de partenariat qui permet de participer au financement du Conseil des politiques alimentaires montréalais. L'entente vise la mobilisation et la concertation entre les intervenants du système alimentaire montréalais autour de thèmes considérés comme prioritaires et qui contribuent à adopter de saines habitudes de vie et, par conséquent, à améliorer la sécurité sur le plan alimentaire. Le Ministère participe à des groupes de travail et il s'engage à mettre en œuvre cette entente en offrant son expertise et son soutien financier pour la réalisation de projets.

Priorité 4_ Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

« Bien que la région compte peu de producteurs agricoles, des méthodes atypiques d'élevage et de récolte doivent être mises de l'avant pour pallier les contraintes d'un environnement nordique. »

Réponse

- Le Ministère a conscience du caractère particulier de la région qui demande une adaptation des interventions pour répondre à des enjeux qui lui sont propres. Entre autres choses, les projets mis en œuvre dans le contexte des Ententes spécifiques portant sur le développement agroalimentaire dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik, sont des exemples de méthode alternative de production adaptée au besoin du milieu. Le Ministère s'engage à travailler de concert avec les intervenants du milieu pour que d'autres projets bioalimentaires adaptés aux réalités du Territoire du Nord du Québec soient réalisés.

Priorité 6_ Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain

« Soutenir et encourager les entreprises déjà présentes sur le territoire ainsi que celles en émergence tout en poursuivant les efforts de promotion de l'entrepreneuriat. »

Réponse

- Le Ministère met en place une série d'activités à l'intérieur de journées-conférences portant sur divers thèmes qui touchent les entreprises agricoles et agroalimentaires. Le but visé est de stimuler leur efficacité et leur performance sur le plan entrepreneurial par les éditions annuelles des Rendez-vous agroalimentaires de l'Outaouais. De plus, le Ministère sollicite la participation des entreprises existantes et en situation de démarrage pour mieux les informer sur les nouveautés et les bons coups du secteur ainsi que sur les programmes d'aides financières disponibles pour leurs entreprises. De plus, le Ministère prévoit des mesures d'aides financières particulières pour répondre aux problèmes éprouvés par les entreprises. Le Ministère s'engage à travailler en collaboration avec les organismes du milieu pour organiser des événements qui stimulent l'entrepreneuriat dans la région, et ce, dans la pleine synergie des compétences respectives des organisations qui y collaborent.

Priorité 7_ Soutenir la diversification économique et l'innovation

« Diversifier l'économie de la région en instaurant des conditions encourageant l'innovation ainsi qu'en s'appuyant sur des secteurs d'activité prometteurs. Implanter de nouveaux créneaux économiques de même qu'encourager la recherche et le développement en partenariat avec le milieu institutionnel et les centres de recherche. »

Réponse

- Au moyen de programmes d'aides financières particulières, le Ministère encourage les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région à diversifier leurs productions, à transformer leurs aliments et à innover. De plus, ces entreprises sont accompagnées non seulement par les conseillers régionaux du Ministère, mais également par les partenaires du réseau Agriconseils Outaouais spécialisé dans les services-conseils sur le plan agroalimentaire, par les partenaires de la Table agroalimentaire de l'Outaouais autant pour la question de l'agrotourisme que pour la question de la mise en marché à l'aide de l'agent de commercialisation, ainsi que par le Centre de recherche et développement technologique agricole de l'Outaouais tant en ce qui concerne la recherche qu'en ce qui a trait à l'innovation. Le Ministère s'engage à favoriser la diversification économique et l'innovation en mobilisant les experts du secteur à l'intérieur de journées d'information et de journées-champs offertes aux entreprises ainsi qu'à l'occasion de tables rondes favorisant la concertation et le partage des

connaissances. Il s'engage aussi à appuyer la mise en place d'essais et l'implantation de nouvelles pratiques et technologies adaptées aux réalités du secteur.

Priorité 9_Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

« Une attention particulière devra être portée à la réglementation qui régit la circulation des productions agroalimentaires de part et d'autre de la frontière entre le Québec et l'Ontario. »

Réponse

- Le Ministère a conscience des enjeux relatifs à la circulation transfrontalière des productions agroalimentaires. Le projet de recherche intitulé Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais par rapport à sa situation frontalière a reçu une aide financière pour lui permettre de faire le point sur la question du commerce interprovincial des différents secteurs de l'économie de la région. Dans le contexte de cette recherche qui se fait sous la responsabilité de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, le Ministère participera à l'élaboration de l'état de la situation qui touche les entreprises agroalimentaires de l'Outaouais en ce qui concerne les freins à la commercialisation transfrontalière des produits agroalimentaires.

Priorité 9_Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

« Plusieurs MRC ayant adopté un plan de développement de la zone agricole (PDZA), un soutien est notamment nécessaire pour leur mise en œuvre. »

Réponse

- Depuis 2008, le gouvernement offre de l'accompagnement et du soutien financier pour réaliser et réviser les PDZA et toutes les MRC de la région en ont bénéficié. Conscient de l'apport important que représentent l'élaboration et la mise en œuvre de cette planification pour l'essor et la vitalité des territoires, le Ministère s'engage à soutenir financièrement l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent.

Priorité 9_Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

« Des actions concrètes sont également prévues pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles. »

Réponse

- Le Ministère appuie bon nombre de projets pour encourager le démarrage et la relève du secteur bioalimentaire en Outaouais. Il prévoit des mesures d'aides financières pour encourager les entreprises du secteur en cause qui évoluent dans la région et qui se trouvent en situation de démarrage, tout en leur donnant la possibilité d'être soutenues et accompagnées individuellement.

De plus, il appuie des projets qui favorisent la mise sur pied d'entreprises du secteur bioalimentaire ainsi que l'établissement de leur relève, le cas échéant. Le Ministère s'engage à appuyer et à favoriser le partenariat entre les organismes partenaires ainsi que leur collaboration, de même qu'à consolider l'accueil, l'accompagnement et le suivi des entreprises en situation de démarrage, et ce, en mettant notamment à leur disposition ses ressources spécialisées si elles en manifestent le besoin. De plus, le Ministère propose de l'aide financière particulière à la relève en vue, notamment, de permettre l'acquisition d'habiletés et de connaissances.

Priorité 1_Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région

« La valorisation de l'agriculture nordique par des produits distinctifs, présents sur des marchés diversifiés, consolidera les différentes filières agricoles régionales. »

Réponse

- Le Ministère considère que la valorisation de l'agriculture nordique nécessite la concertation des efforts d'un maximum d'intervenants du bioalimentaire autour d'un plan d'action élargi. Pour appuyer cette démarche, il prévoit signer une entente sectorielle avec les intervenants, la Table agroalimentaire et les partenaires en cause. Une telle entente contribuera à assurer la pérennité, le renforcement et la cohésion des mesures de soutien au développement de l'industrie, par l'optimisation des leviers disponibles et des synergies entre les organisations, dans un contexte de gouvernance renouvelée.

Conclusion

Le Plan d'action OVT 2018-2020 du Ministère contient bon nombre d'engagements ou d'actions ayant pour objectif de répondre aux priorités établies en ce qui concerne le développement du secteur bioalimentaire. Leur réalisation par le Ministère en partenariat avec les intervenants, participera par le fait même à la mise en œuvre des objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 visant à développer l'attractivité des territoires et à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire.

Afin d'en assurer l'efficience, le Ministère entreprendra le suivi de la mise en œuvre des engagements et des actions dans son rapport annuel de gestion. Ces résultats seront transmis au MAMOT qui est responsable d'élaborer un bilan gouvernemental de la mise en œuvre de la Stratégie 2018-2022, ce qui permettra à ce ministère de dresser le profil global de l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires dans chacune des régions. Ces documents seront rendus publics par le MAMOT et déposés à l'Assemblée nationale. Ce rapport permettra de faire un bilan et de revoir les interventions ou, le cas échéant, de les adapter aux besoins du milieu.

De plus, la LAOVT précise que la Stratégie 2018-2022 peut être ajustée avant son échéance de façon à mieux promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires. Une période de deux ans permettra d'en apprécier la mise en œuvre, particulièrement en ce qui a trait à la pertinence des priorités régionales aux yeux des intervenants ainsi qu'à la qualité de la réponse du Ministère en ce qui concerne leurs priorités. Dans cette perspective, les priorités régionales pourront être ajustées, au besoin, par l'intermédiaire des comités directeurs régionaux, si tel est le souhait des intervenants.

Compte tenu du caractère évolutif du Plan d'action OVT 2018-2020, la révision de ce dernier pourra être faite au besoin. Ainsi, le Ministère sera en mesure de mieux adapter ses interventions à l'atteinte des priorités de développement du secteur bioalimentaire de chacune des régions selon la volonté des intervenants.

Par conséquent, la mise en œuvre des engagements et des actions cohérentes par rapport aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire contribuera à la mise en valeur des potentiels des territoires et participera ainsi à leur occupation et à leur vitalité.

